



les images chocs sont obligatoires

Rubrique : actualités - Date : lundi 18 avril 2011

"Des poumons noircis, des dents avariées, un goître affreux : bienvenue dans le monde engageant des cigarettes, dont les paquets vont porter en France à partir de mercredi des images provocantes, mais seulement sur 40% du verso.

L'arrêté rendant obligatoire l'apposition d'images choc avait été publié en avril 2010. La ministre de la Santé d'alors, Roselyne Bachelot, avait donné un an aux fabricants pour écouler leurs stocks existants.

Certains ont vendu rapidement leurs paquets sans images, et les tout premiers paquets de cigarettes illustrés ont commencé à faire leur apparition il y a deux mois chez les buralistes.

Quatorze clichés ont été choisis sur une liste proposée par l'Union européenne. On peut ainsi voir des poumons noircis évoquant le cancer du poumon, une seringue dans laquelle est glissée une cigarette, allusion à la drogue, une jeune femme derrière une poussette vide symbolisant la baisse de fertilité.

Des dents noircies et abîmées illustrent l'affirmation la fumée contient du benzène, des nitrosamines, du formaldéhyde et du cyanure d'hydrogène . Un goître affreux prouve que fumer peut entraîner une mort lente et douloureuse .

Figurent également sur le paquet les coordonnées de Tabac info service, le dispositif national d'aide à l'arrêt du tabac. Le nombre d'appels reçus au cours de la prochaine semaine donnera une idée de l'impact de la campagne, estime le professeur Bertrand Dautzenberg, président de l'Office français de prévention du tabagisme.

Pour la taille des images et leur emplacement, les fabricants ont gagné sur les associations anti-tabac : elles n'occupent que 40% de la surface, et seulement sur le dos du paquet. On ne les verra donc pas en arrivant chez le buraliste, ce qui leur fait perdre une partie de leur rôle répulsif."...

[lire la suite de la dépêche AFP](#)